

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS198

présenté par  
M. Decool et M. Delatte

-----

### ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 46, après le mot :

« prononce »,

insérer les mots :

« dans un délai fixé par décret ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser, par décret, le délai dans lequel cette entité doit se prononcer.